



COMMUNE DE PAUDEX  
**Municipalité**  
Administration générale et Finances

---

Préavis n° 09 - 2009  
au Conseil communal

**Extension du Port de Paudex**

**Rachat des études préliminaires**

24 août 2009

<p style="text-align: center;"><b>Extension du Port de Paudex</b> <b>Rachat des études préliminaires</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Lors de sa séance du 26 mai 2008, votre Conseil se prononçait sur les résolutions suivantes :

1. entrer en matière pour une extension du Port couvrant le plan d'eau actuel,
2. refuser d'entrer en matière pour un financement mixte privé/public,
3. entrer en matière pour un financement public intégral,
4. entrer en matière pour une gestion communale du Port.

De plus, lors de cette séance, Monsieur Jean-François Spring, Président du Conseil, prenait acte de la pétition "Non à la privatisation du Port de Paudex". Celle-ci avait été déposée sur le bureau du Conseil en date du 14 mars 2008, munie d'une centaine de signatures et d'une vingtaine de signatures supplémentaires le 9 avril 2008.

Cette pétition concernant les compétences de la Municipalité lui avait été remise officiellement lors de cette séance du 26 mai 2008.

Vu la décision du Conseil en la matière, cette pétition, tout en gardant son impact, devenait "caduque".

## **2. Rachat des études préliminaires**

Se basant sur les points 1 et 3 mentionnés ci-dessus, la Municipalité va reprendre à son actif la totalité des études menées à ce jour, sachant que tout le travail exécuté pourra être utilisé pour la suite de nos travaux.

Lors d'une séance avec la Commission des finances, celle-ci avait été informée verbalement de cette démarche.

Les études préliminaires, les rapports y relatifs ainsi que les plans dressés, serviront de base pour le préavis "Extension du Port" qui vous sera soumis ultérieurement.

Les travaux du bureau Conus & Bignens ont fait l'objet d'une expertise par un bureau d'ingénieurs indépendants.

**2.1 Honoraires - Bureau Conus & Bignens**

<b>Total des honoraires</b>		<b>119'320.--</b>
1 <sup>er</sup> acompte payé par Grand-Rive Immobilier SA	22'166.--	
Projet de M. Heymoz payé par Grand-Rive Imm. SA	3'000.--	./. 25'166.--
A la charge de Paudex		<b>94'154.--</b>
Abattement consenti	6'000.--	
Remise pour arrondi	1'154.--	./. 7'154.--
<b>A payer</b>		<b>87'000.--</b>
- 1 <sup>er</sup> acompte versé le 18.09.2008 par Paudex	13'000.--	
- 2 <sup>ème</sup> acompte versé le 09.06.2009 par Paudex	16'000.--	./. 29'000.--
<b>Solde à payer</b>		<b><u>58'000.--</u></b>

**2.2 Frais d'étude – diverses entreprises par Grand-Rive Immobilier SA**

<b>Entreprises</b>	<b>Factures présentées</b>	<b>Factures arrêtées</b>
Bureau Conus & Bignens	22'166.--	22'000.--
M. Aldo Heymoz	3'000.--	3'000.--
De Cérenville - rapport géotechnique	13'721.--	13'721.--
Sagrave SA - location ponton	15'516.--	15'516.--
Fortini SA - forages	24'424.--	24'424.--
M <sup>e</sup> Pasche - projet convention	3'835.--	3'835.--
Le Baron Paysagiste - (facture non fournie par M. Giobellina)	2'100.--	-.--
Renaud & Burnand - Géomètres	452.--	452.--
Honoraires - MM. J.-L. et R. Giobellina	37'002.--	21'000.--
<b>Totaux</b>	<b>122'216.--</b>	<b>103'948.--</b>
<b>Economie après discussion</b>		<b><u>18'268.--</u></b>

**2.1. Le total des abattements consentis par les 2 entreprises se montent à :**

Grand-Rive Immobilier SA	18'268.--
Bureau Conus & Bignens	7'154.--
<b>Total</b>	<b><u>25'422.--</u></b>

**2.2. Récapitulation faisant l'objet de la demande de crédit**

<b>Sociétés</b>	<b>Crédit total sollicité</b>
Grand-Rive Immobilier SA	103'948.--
Bureau Conus & Bignens	87'000.--
<b>Total</b>	<b><u>190'948.--</u></b>

### 3. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### **Le Conseil communal de Paudex**

- vu le préavis municipal n° 09 – 2009 du 24 août 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 191'000.-- (arrondi) pour financer le rachat des études préliminaires,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. de balancer cet investissement de fr. 191'000.-- dans le futur préavis des travaux d'extension du Port proprement dit. Dans le cas d'un refus de ce 2<sup>ème</sup> préavis, d'amortir cet investissement en fonction des résultats comptables de la Commune, mais au maximum sur cinq ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 24 août 2009

Délégué municipal : Monsieur Serge Voruz, Administration générale et Finances